# **BREILLY**

La mâtinée citoyenne du 26 Avril a regroupé une vingtaine de personnes pour sceller des bancs, nettoyer l'église, installer la signalétique dans le cimetière, repeindre le calvaire, balayer la grimpette,... Les courageux ont été remerciés avec un buffet campagnard.





Les membres du CCAS remercient les aînés pour leur accueil lors de la distribution du brin de muguet.



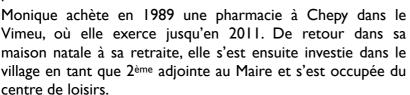


La Fête des Voisins Breillois aura lieu le Vendredi 30 Mai à partir de 18h30 dans la cour de la Mairie. Apportez votre repas. Un barbecue sera mis à disposition.

### LE PORTRAIT DU MOIS

Monique GRICOURT, fille de Christiane et Jacques, troisième enfant d'une fratrie de 7, est née à Breilly le 2 Mars 1953.

Élève à l'école communale dans la classe de Madame CADET, elle a poursuivi sa scolarité à Amiens, jusqu'à l'obtention de son diplôme de pharmacien en 1977.



Aujourd'hui, on peut la croiser dans les champs en balade avec son chien. Elle aime aussi la lecture et passer du temps avec ses amis.



Tony PIGNÉ Mardi 15h-17h

**Béatrice DECAMBRON** Vendredi 15h-17h

> Éric ALEXANDRE Samedi 10h-12h



#### CAB

La réderie organisée à l'occasion de la Fête du Travail a attiré 160 exposants et de nombreux promeneurs tout au long de la journée. Le Soleil était au rendez-vous.

#### ATELIERS INFORMATIQUES

proposés par Esprit Ouvert, les vendredis de 16h à 18h :

Vendredi 16/05 : naviguer sur internet en toute sécurité :

Vendredi 23/05 : utiliser des espaces de stockage en ligne;

Vendredi 30/05 : gérer sa mobilité à l'aide d'internet.

#### Mairie de Breilly

03.22.51.86.61





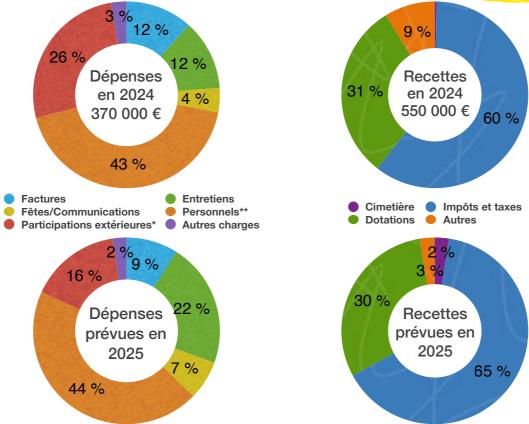
BULLETIN N°53 MAI 2025

## Vos élus se sont réunis

#### Réunion du Lundi 7 Avril 2025

 Le Budget prévisionnel pour l'année 2025 a été voté à la majorité :





\*Les dépenses « participations extérieures » correspondent aux contributions aux différents organismes de regroupements intercommunaux (SISCO, SIVOS, SITE, ...) ainsi qu'au SDIS.

\*\*Les dépenses « personnels » correspondent aux salaires des employés titulaires, non titulaires, saisonniers, ainsi qu'aux charges et assurances liées.

- La part communale des trois taxes (taxe foncière sur le bâti ; taxe foncière sur le nonbâti ; et taxe d'habitation) n'est pas modifiée pour l'année 2025.
- Un devis pour l'achat d'une balayeuse thermique et d'une sarcleuse thermique a été voté, pour un montant de 5 351,40 € TTC.